

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Decisions budgetaires

Objet : Vote du budget primitif année 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 19 mars 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE, Jérôme GAUBERT

Excusées : Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Après avoir pris connaissance de la présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Payra sur l'Hers,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Payra sur l'Hers pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 974 319.16 Euros

En dépenses à la somme de : 974 319.16 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	79 396.71
012	Charges de personnel et frais assimilés	126 500.00
014	Atténuations de produits	19 189.22
65	Autres charges de gestion courante	396 320.89
66	Charges financières	2 483.52
67	Charges spécifiques	290.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	391.00
023	Virement à la section d'investissement	116 967.85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 109.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		742 648.19

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Decisions budgetaires

Objet : Vote du budget primitif année 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 19 mars 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	12 320.00
73	Impôts et taxes	158 999.00
74	Dotations et participations	104 975.92
75	Autres produits de gestion courante	23 515.08
76	Produits financiers	6.00
77	Produits spécifiques	87.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	442 745.19
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		742 648.19

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	9 240.00
21	Immobilisations corporelles	206 101.89
10	Dotations, fonds divers et réserves	464.92
16	Emprunts et dettes assimilées	15 864.16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		231 670.97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	23 751.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 091.12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 959.99
165	Dépôts et cautionnements reçus	600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	116 967.85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 109.00
001	Solde d'exécution section investissement	6 191.21
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		231 670.97

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 02 avril 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 02 avril 2024